

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT TROIS  
 Le 27 octobre 2023 Le 6 novembre 2023 à 18h30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :* *Etaient présents :*

Le 10 novembre 2023  
 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD BENKHADDA, COLLET, DORÉ,  
 FERY, HOCHET, SANNIER,

*En exercice :* 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,  
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,  
 RICHEL, SAINT-MARTIN,

Présents : 19

Votants : 24

*Absents :*

Madame DAUSSE  
 Madame LEFEVRE  
 Madame LOUBET (*excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS*)  
 Madame RAINE (*excusée pouvoir à N.DORÉ*)  
 Madame VIDEAU (*excusée pouvoir à M.ASSELINE*)  
 Monsieur BRUNEAU (*excusé pouvoir à P.MORTREUX*)  
 Monsieur DEGUSSEAU (*excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN*)  
 Monsieur SIMON

Jean-Marc LESUEUR a été élu secrétaire

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AVENANT N°01 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX CAEN LA MER**

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que le Conseil Municipal a renouvelé la convention de mise à disposition des locaux du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026, lors de sa séance du 15 février 2021.

Le calcul du montant de la redevance perçue par la commune a été réévalué afin de tenir compte de l'évolution du coût de l'énergie.

Pour cette modification, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20231106-20230601-DE Date de télétransmission : 13/11/2023 Date de réception préfecture : 13/11/2023
---

.../...

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

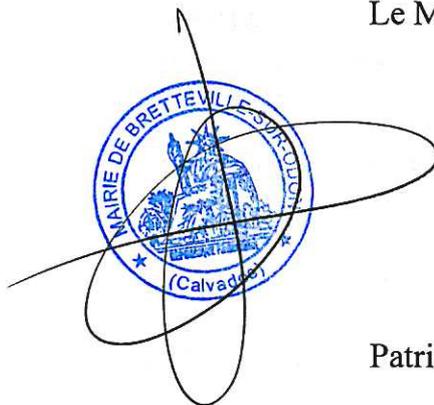
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise a disposition des locaux Caen la mer pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026 (ci joint).
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le 10 novembre 2023  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 10 novembre 2023

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20231106-20230601-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2023  
Date de réception préfecture : 13/11/2023